

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Finances et Tarification,

CONSIDERANT que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux de remplacement des menuiseries des logements rattachés aux groupes scolaires de Pablo Neruda, Le Bois, Les longues Rayes, le Trou du Grillon, en vue d'améliorer la performance énergétique des bâtiments,

CONSIDERANT l'éligibilité de ces travaux à ce fonds d'aides,

CONSIDERANT que le montant estimatif des travaux s'élève à 706 077 euros HT,

CONSIDERANT le plafonnement du montant de subvention applicable au financement du projets de 40 % du coût global HT de l'opération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour des travaux de remplacement des menuiseries extérieures des logements à hauteur de 40% du coût du projet soit un montant de 282 000 euros.

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France